

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Ségolène Royal a choisi son camp

**Issy-les-Moulineaux le 19 janvier 2017**

Une fois encore, la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, vient de refuser la proposition de dérogation, pourtant très argumentée sur le plan juridique, que la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) lui avait transmise dès le 22 décembre 2016 et qui contenait des solutions innovantes en matière de gestion des quotas d'oies, afin de permettre leur chasse contrôlée en février.

Pourtant dans un courrier reçu par le président de la FNC le 19 janvier, (et curieusement daté du 6 janvier) la ministre reconnaît que l'oie cendrée est très abondante et pose de nombreux problèmes de dégâts dans plusieurs pays, au point d'en appeler à la mise en place d'un plan de gestion international. Plan qui sera sans doute préférable aux destructions massives opérées aujourd'hui, notamment en Hollande, mais qui ne résoudrait en rien, et quoi qu'on en dise, le problème des périodes de chasse des oies en France.

Alors que de nombreux pays procèdent sans problème par dérogation à la directive européenne « oiseaux » pour réguler des espèces chassables ou même protégées (le cas existe aussi en France), et malgré le constat qu'une espèce surabondante comme l'oie plaide pour une augmentation des prélèvements et périodes de chasse, la ministre se retranche derrière une jurisprudence obsolète pour refuser de signer une dérogation pour sa chasse en février.

La FNC dénonce l'attitude totalement méprisante de Ségolène Royal à l'égard des chasseurs de France comme de leur président, avec qui elle n'a même pas eu d'échange direct sur ce dossier alors qu'elle ne cesse de vanter tous les jours les mérites de la démocratie participative.

Il est vrai que depuis près de deux ans, la ministre refuse toute rencontre avec les chasseurs et qu'elle n'a pas même trouvé une demi-heure pour discuter des dossiers de la chasse française avec le nouveau président de la FNC élu en août dernier.

C'est sans doute ce même sectarisme anti-chasse qui a conduit madame Royal à nommer l'ancien président et le directeur du Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC) respectivement à la présidence d'honneur et à la direction générale de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Dans le même élan hostile à la chasse et à la France « périphérique » et rurale qu'elle incarne, et alors que la loi Biodiversité a consacré l'indépendance de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les deux ministres en charge de l'Environnement n'ont de cesse de vouloir s'emparer de la police de la chasse et d'une grande partie des redevances payées, à cet effet, par les chasseurs à l'ONCFS.

Si on y rajoute l'incapacité de ce même ministère à défendre auprès de l'Europe (ortolan et pinsons) ou du Parlement français (gluaux) les chasses traditionnelles qui y sont régulièrement attaquées, et plus conjoncturellement l'annulation du prochain Conseil National de la Chasse (CNCFS) -pour être sûr de ne pas y entendre les protestations des chasseurs- il ne reste plus qu'à inviter ces derniers à tirer toutes les conséquences, y compris politiques, de ce mépris pour eux et des concessions éhontées faites à des ONG dogmatiques, toujours courtoises, malgré leur déclin idéologique et politique annoncé.

